Syndicat PEl'Architecture

Prix 5€ juillet 2020

~

Ш

-4

P. 3
Le télétravail

0

P. 4

P. 2 Architecte,

Conférence en ligne
du 1er mai 2020
I ■ LE PARITARISME
II ■ LE DIALOGUE SOCIAL
III ■ LA NEGOCIATION
Jean-François CHENAIS

Une nouvelle organisation?

un métier à réinventer

Françoise GROSHENS

Béatrice DOLLÉ

P. 8

Petite chronique urbaine en temps de Covid Bénédicte MEYNIEL

P. 11

Agence TXKL
Architectes/Urbanistes/

P. 12

Perméabilité et fraicheur urbaine Dimitri BOUTI FUX

P. 13

La nécessité d'une prise de conscience collective Hugo FRANCK

P. 15

Vous reprendrez bien un peu de Z.A.N. ?
Pierre PETROPAVLOVSKY

Edition: Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
0143610291
www.syndicatdelarchitecture.com
Publication Trimestrielle
Directeur de publication:
Lionel Dunet
Rédactrice en chef:
Françoise Groshens,
Réalisation graphique:
Nicole Valentin nicoleva@free.fr
Imprimeur: Sintez
20 bis rue Louis Philippe 92200
Neuilly sur Seine
N° CPPAP 0524 G 93681

© Anaïs Leroy

Après ? la crise du coronavirus perd de son intensité mais pas de sa dangerosité. Elle a secoué les architectes et ce n'est pas terminé, car les contrecoups économiques vont apparaitre durant les mois qui viennent dans les agences qui sont les banquières de leurs clients.

Les premières mesures d'aide aux entreprises ont été les bienvenues mais des soutiens doivent être absolument envisagés maintenant par le gouvernement, du fait du décalage des impacts économiques sur nos agences. Un décalage dû à l'arrêt des chantiers, l'arrêt des administrations avec le blocage des autorisations de construire et l'arrêt des appels d'offre des marchés publics.

Les agences ont découvert de nouvelles façons de travailler, les accords sur le télétravail sont en cours de négociation par la branche architecture, et doivent être conclus à l'aune de l'expérience du confinement.

Ces secousses nous ont montré que des solidarités autant économiques qu'humaines étaient nécessaires. Et il est bon de rappeler que le pacte de responsabilité porté par la branche architecture et le Syndicat de l'architecture institue des solidarités. Il est très regrettable, que les contreparties de la part de l'état, qui en étaient le fondement, soient à ce jour, lettre morte. Aussi, et pour réactiver ce pacte, nous demandons solennellement à l'état de reprendre ce dossier généreux et de mettre en place des contreparties attendues.

Le gouvernement nous consulte aujourd'hui pour envisager des mesures de soutien et de relance, et les sujets sont nombreux :

Des mesures conjoncturelles :

- Maintien des soutiens économiques jusqu'en Décembre.
- Annulation des charges et non report pour les agences en difficulté.
- Rétablissement des mesures d'aide de la CIPAV annulées par le ministère.
- Déblocage rapide des autorisations de construire.
- Relance des marchés publics.

Des mesures structurantes :

- Honoraires au temps passé.
- Développement de la formation permanente des architectes et de leurs salariés.
- Affirmation des critères de qualité architecturale dans les choix d'appels d'offre.
- Réforme de la loi Elan rétablissant la place des architectes dans le logement social de qualité.
- Le permis en deux phases, l'une d'urbanisme sur APS, l'autre technique sur APD-PRO.

Et une attention essentielle au logement avec trois priorités :

- La rénovation thermique mais aussi qualitative des logements existants.
- La construction de logements de qualité, innovants qui intègrent les modes de vie et les nouvelles aspirations des habitants.
- Une meilleure maitrise de l'aménagement des territoires et des villes.

Le monde d'après sera simplement celui qui redonne la place qui leur est due à l'architecture et à l'urbanisme.

Lionel DUNET, Président

ÉDITORIAL

Architecte, un métier à Depuis le début de la crise et maintenant celle du dé-ce l'espace à vivre, de l'espace un métier à réinventer

Depuis le début de la crise sanitaire, pendant toute la période de confinement et maintenant celle du dé-confinement, on n'a jamais autant parlé d'espace, de l'espace à vivre, de l'espace sensible.

On entend que les appartements sont trop exigus, manquent souvent de balcon ou de terrasse, qu'ils sont particulièrement peu adaptés au télétravail et encore moins à l'école à distance ; en bref qu'ils sont inconfortables et figés. Alors que disposer d'une maison, grande si possible, et d'un jardin est une chance voire un privilège.

Les attentions portées à ses voisins et les échanges de services au sein d'un même immeuble, ou les applaudissements aux fenêtres de 20 heures montrent aussi le besoin de lien social et l'importance du sentiment d'appartenance à son immeuble et à son quartier.

Dans les villes, du jour au lendemain, l'espace public est devenu désert et silencieux, vidé de tout trafic et de toute activité hormis les quelques piétons ou cyclistes autorisés pour leur sortie quotidienne. Dès lors, sous le soleil radieux d'un printemps exceptionnellement beau qui a permis partout à la nature de reprendre ses droits, les villes sont apparues soudain comme de formidables laboratoires d'espaces pour les architectes

Ceux-ci, comme tout un chacun d'ailleurs, ont alors pu mesurer et ressentir pleinement ce qu'est la forme de la ville, la forme urbaine, et ce qui fait d'une ville qu'elle est belle ou laide, désirable ou ingrate ; en quoi la forme de la ville contribue, ou pas, au plaisir d'y vivre.

Les médias ne s'y sont pas trompés. Ils ont fait du cadre de vie et de l'espace de vie un sujet d'actualité brulant en cette période de confinement. Ils ont donné la parole à des architectes, reconnaissant ainsi l'architecture comme discipline centrale dans cette actualité.

Mais à les entendre, partagés entre mise en cause des architectes et appel à leur imagination et leur créativité, on mesure combien cette discipline reste méconnue et malmenée bien que toujours prestigieuse.

Faut-il en effet rappeler que l'architecte est loin d'être le seul professionnel à avoir la main sur l'espace de vie des hommes et de la société ? Il reste dépendant avant tout d'un maître d'ouvrage qui lui impose un cahier des charges précis, un terrain et un budget en échange d'honoraires toujours considérés comme trop élevés et indus. Et ce maître d'ouvrage, garant du bon montage de l'opération, est lui-même tributaire d'un système économique et politique visant plus à faire du chiffre du quantitatif - qu'à garantir le confort et le bien-être des citoyens et à faire de l'architecture

En particulier, le secteur de l'habitat et de la production de logements en nombre, dont la privatisation avance à bon train depuis la loi ELAN, voit proliférer quantité de normes, modèles et autres standards, en même temps que s'y multiplient les intervenants de toute nature, bureaux d'études, contrôleurs, AMO, coordinateurs, examinateurs et autres assistants, toujours plus spécialisés dans des domaines toujours plus étroits. Et ce, au détriment de l'architecte qui assiste impuissant à la

réduction jusqu'à peau de chagrin de sa marge de manœuvre et de la qualité de l'habitat avec.

Oui la crise économique qui s'annonce après la crise sanitaire va une fois encore obliger le métier d'architecte à se réinventer. Ce n'est pas la première fois et toujours il a su rebondir. Dès les années 80 très tôt, la profession s'est emparée des problématiques d'écologie et de transition énergétique et continue de les porter activement. Dans le même temps, bien avant d'autres professions, les architectes ont su passer au tout numérique et transformer radicalement leur outil de travail. Aujourd'hui le BIM est dans les agences et demain probablement l'Intelligence Artificielle.

Pendant la crise sanitaire le télétravail a pu être mis en place rapidement et efficacement dans nombre d'agences, et c'est sur les architectes que les maîtres d'ouvrages se sont appuyés pour faire redémarrer les chantiers en plein confinement.

C'est donc encouragé par la demande d'architecture qui s'est exprimée récemment et par les maîtres d'ouvrage qui ont encore besoin de leurs architectes, que le métier va devoir se réinventer

Mais en sortira-t-il premier de cordée de l'architecture ou premier de corvée d'un système économique imparable et déshumanisé?

À chacun d'y œuvrer individuellement et collectivement avec le Syndicat de l'Architecture.

Béatrice DOLLÉ

OUVEL ESPACE

Le télétravail Une nouvelle organisation ?

« Notre existence est spatiale », disait Merleau-Ponty.

« Elle s'ouvre sur un dehors, au point que l'on peut parler d'un espace mental. »

Le télétravail, ce n'est pas seulement un changement d'organisation matérielle, c'est peut être une révolution psychique, une révolution qui touche à l'espace mental et au corps du salarié. Raison, sans doute pour l'encadrer le plus finement possible.

Ces sept semaines de confinement auront été révélatrices.

Le travail dans les agences a très vite basculé en télétravail. Si les salariés qui l'ont expérimenté se disent, aujourd'hui fatigués, 9 sur 10 se disent aussi prêts à poursuivre, selon une consultation de l'Anact, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

Le 100% télétravail n'est pas souhaitable. Le travail en équipe est important parfois même est impératif.

Cette période pourrait-elle changer l'organisation du travail et notre façon de diriger une agence ?

Le confinement et le télétravail forcé auquel nous assistons devraient accélérer la réorganisation du travail.

Nous aurons l'opportunité de redéfinir l'organisation du travail et de l'axer davantage sur la confiance et le leadership. La confiance, la transparence, la bienveillance, et le lâcher prise seront les nouveaux maîtres-mots.

Les salariés gagneront en autonomie. À part certaines réunions incontournables, il faudra accepter que les salariés autonomes travaillent sur des projets, avec des résultats attendus, et une flexibilité totale dans la façon de s'organiser pour atteindre ses objectifs. Le fait de venir travailler à l'agence, de 9 heures à 18 heures, sera de l'histoire ancienne, même si le télétravail ne pourra pas se pratiquer tous les jours, car les gens ont besoin de débat sur le projet, et de déplacements sur les sites et/ou chez les clients et fondamentalement de lien social.

Petit rappel des principes concernant le télétravail, suite aux négociations en cours avec les syndicats de salariés.

Le télétravail n'a pas pour effet de modifier l'activité habituelle, la charge de travail, les délais d'exécution ou l'amplitude de travail applicable habituellement au sein de l'entreprise.

Tous les salariés, s'ils possèdent les capacités organisationnelles et l'autonomie suffisantes dans leur tâche, peuvent prétendre au télétravail.

Les salariés sont soumis aux horaires collectifs (non-cadres et cadres), et ne peuvent être contactés dans le cadre professionnel qu'aux horaires collectifs en vigueur dans l'entreprise.

Ne pas oublier le Droit à la déconnexion du salarié qui gère l'organisation de son temps de travail à domicile.

En tant qu'employeur, il faut évidemment s'assurer de la compatibilité du lieu de travail au domicile du collaborateur, comme la conformité de l'installation électrique, des moyens d'émission et de réception des données numériques qui doivent être compatibles avec son activité professionnelle, sans oublier de s'assurer que son poste de travail remplit de bonnes conditions ergonomiques.

Reste pour l'entreprise à vérifier la faisabilité matérielle et financière qu'implique la mise en œuvre du télétravail, la fourniture des moyens « utiles et nécessaires » : le matériel informatique, logiciel et permettant d'être joint par téléphone ou VOIP) ne sont pas négligeables

La crise est importante et générale, nous serons contraints de repenser notre façon de travailler ensemble et nos modes de travail. Alors que nous étions déjà dans une période où la quête de sens était prégnante, l'équilibre vie privée – vie personnelle et l'équilibre travail au bureau et travail à distance sera un leitmotiv crucial.

Françoise GROSHENS





ÉCHANGE

Dossier le paritarisme

I - LE PARITARISME

France, le paritarisme est un système dans lequel employeurs et salariés se concertent au sein d'instances décisionnelles où les deux parties sont en principe représentées en nombre égal. Consacré par la loi, le paritarisme est un principe fondamental des régimes d'assurance sociale et du système de la formation professionnelle notamment.

Dans ce domaine, le paritarisme se décline à travers les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) devenus OPCO (opérateurs de Compétences ordonnances PENICAUD) II s'agit d'associations qui collectent ou qui gèrent les contributions financières des entreprises relevant de leur champ d'application, dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises de droit privé.

Le paritarisme comme institution de dialogue et de concertation est introduit pour la première fois en France par la loi du 19 octobre 1946, portant sur le statut de la fonction publique, et la mise en place des instances paritaires de concertation. Ces commissions sont consultatives et non décisionnelles, mais elles permettent d'introduire les organisations syndicales aux différents échelons de l'administration. Auparavant, les structures administratives étaient gérées par les seuls supérieurs hiérarchiques.

Avec la Sécurité sociale, le schéma est inversé. Alors que la gestion était confiée aux représentants élus des assurés depuis la création de l'institution en 1945, l'ordonnance Jeanneney du 21 août 1967 partage ce rôle avec les représentants du patronat, dont les contributions financières sont de loin les plus importantes.

Mais les plus anciennes institutions paritaires sont les Conseils de prud'hommes qui remontent au xIIIe siècle (pour situer Saint Louis). La forme moderne des Conseils date de La Deuxième République qui par la loi du 27 mai 1848, confère à l'institution un élément fort de sa forme actuelle avec l'apparition du paritarisme (« employeurs » et « salariés » rendant ensemble les décisions).

La loi de 1848 déclarait électeurs pour les conseils de prud'hommes tous les patrons, chefs d'atelier, contremaîtres, ouvriers et compagnons âgés de 21 ans et résidant depuis six mois au moins dans la circonscription du conseil de prud'hommes. Elle déclarait les mêmes éligibles, s'ils savaient lire et écrire et s'ils étaient domiciliés depuis un an au moins dans la circonscription du conseil. L'égalité parfaite en termes de nombre de représentants n'est véritablement requise que pour les institutions paritaires ayant une fonction judiciaire ou arbitrale. Pour les organismes de négociation de branches (les commissions paritaires) les règles de la représentativité reposaient jusqu'à 2008, sur le système de la reconnaissance mutuelle des organisations composant les collèges... la règle pour les prises de décision est basée sur une égalité de voix entre les collèges employeurs et salariés. Mais pas forcément une égalité en nombre de représentants. Dans les nombreuses branches ne comportant qu'une seule organisation patronale le principe le plus courant est que le collège salarié soit composé de 2 (ou plus) représentants par organisation représentative et que le collège employeur ne comporte que deux ou trois représentants...en revanche au moment des prises de décisions les deux collèges pèsent le même poids en nombre de voix. C'est le vote par collège.

Le cas de figure extrême ce sont les instances paritaires des dockers ou du livre, la CGT ayant un monopole syndical sur ces deux corporations (à l'exception du port de Marseille ou c'est FO qui a le monopole sur les docks)

Quand il y a pluralité d'organisations d'employeurs (comme chez nous) l'usage veut que dans ce cas une stricte parité de nombre entre les collèges et les organisations soit mise en place puisque les décisions sont prises par un vote majoritaire des commissions donc il est important que les organisations pèsent le même poids, c'est le vote par organisation...

Ce système fondé sur le principe de la représentativité irréfragable (c'està-dire qui ne peut être contredite), fut l'objet d'un consensus entre toutes les forces politiques du pays et durant 60 ans ce système financé en partie par des fonds publics va permettre du fait de sa permanence, de gérer sur un temps différent de celui du politique (dépendant d'échéances électorales régulières), les grandes avancées sociales de la fin du xxe siècle.

Ce principe mis en place après-guerre concerne les quatre puis cinq centrales historiques (avec la scission de la CFTC et la création de la CFDT en 1964.

La concurrence entre elles porte alors sur le débat d'idée. La CFDT nouvelle organisation est la plus innovante en matière sociale, elle expérimente l'autogestion, la cogestion, en prônant le dialoque social comme moteur des luttes et devient rapidement l'organisation maieur des années 70/80. Les grandes avancées sociales (accords de Grenelle 68 ou de Matignon 88) sont les fruits de ce système de représentativité.

Avec la réforme de 2008 et la loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. le législateur porté par la vague des néo-libéraux substitue à la stabilité de la représentation, (en fait uniquement pour le collège salarié), un système de mise en concurrence qui va déstabiliser complètement le paritarisme. Se faisant, chaque organisation va dépendre pour sa survie y compris économique d'échéances électorales callées sur celles du monde politique, ainsi pouvoir et contrepouvoir vont être mis sur le même plan alors qu'ils sont par nature antinomiques. Cette réforme s'inscrit clairement dans une volonté de dérèglementation sociale afin de mettre le monde du travail français aux normes sociales du monde globalisé.

Depuis 10 ans le dialogue social est devenu plus un rituel et une source de financement des organisations que le moteur du pacte social qu'il est censé être.

Au niveau des branches, et notamment de la nôtre, les règles de représentativités sont gérées par les conventions collectives et peuvent (ou plutôt pouvaient) différer d'une branche à l'autre afin de s'adapter au contexte professionnel. Dans la suite de la réforme de 2008 on assite à une volonté du pouvoir de contrôler étroitement le dialogue social afin d'en déterminer les règles de façon autoritaire et centralisée. En gros l'état cherche à éviter toute dérive innovante en matière sociale afin de faire respecter par le monde du travail les normes sociales exigées par le capitalisme mondialisé. (Réforme ELKOMRI, ordonnances Macron/Penicaud...) De fait on assiste aujourd'hui à une volonté de certaines organisations -afin de maintenir leur pouvoir- de passer d'un système de représentation paritaire à un système de représentation majoritaire. Cela est dangereux à terme car les mesure d'audiences ne font que mettre en lumière que tout ce système basé sur le consensus social ne repose en fait que sur une base militante extrêmement restreinte et -du fait de la volonté de concentration des centres de décision- sur finalement des logiques d'appareil et des jeux d'influence, on est bien dans l'esprit de la loi de 2008 .

II . LE DIALOGUE SOCIAL

(Définition et organisation dans la branche)

Le dialogue social recouvre tout ce qui favorise la compréhension entre les différentes composantes de la société, et selon l'organisation internationale du travail, il inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale.

En France nous sommes dotés depuis 2008 d'un Haut conseil du dialogue social...c'est une instance instituée par la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. Cette institution, rattachée aux services du ministre chargé du Travail, a pour mission d'arrêter tous les quatre ans la liste des organisations syndicales reconnues représentatives par branche professionnelle et des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel. Elle est également appelée à soumettre au ministre chargé du Travail les enseignements qu'elle tire de l'application de la loi modifiant la représentativité syndicale...En fait de dialogue social le but est d'organiser et de maintenir les organisations syndicales dans une lutte concurrentielle permanente.

Dans la branche le Syndicat a fait son entrée dans le paritarisme en 1998

année de la reconnaissance de notre représentativité par le Ministère du travail. Nous sommes alors entrés de plain-pied dans la négociation de la convention collective des entreprises d'architecture suite à la dénonciation par l'UNSFA (alors seule organisation patronale) de la Convention de 1963 dite des cabinets d'architectes...

Nous étions porteurs dans cette négociation d'objectifs fixés par le CA du syndicat après de longs débats...

- Substituer à la notion de cabinet renvoyant à une pratique libérale du métier la notion d'entreprise afin d'inscrire et d'adapter notre métier au système de production dominant
- Le dialogue social étant depuis 1994 financé par une cotisation versée par les entreprises, faire en sorte que cet argent serve au dialogue social et soit géré paritairement et de façon transparente. Il était géré de façon opaque par l'UNSFA dont c'était à l'époque la principale source de revenus. Nous avions l'objectif de mettre en place l' association paritaire de gestion, et de substituer au financement des organisations sur la base d'une répartition occulte, un financement clair des négociateurs en fonction de leur participation effective aux réunions de négociation.

- Valoriser dans la convention collective le titre et la fonction d'architecte, et au-delà les fonctions de nos collaborateurs en faisant la promotion d'une organisation hiérarchique novatrice (la grille à critères classant) valorisant les parcours professionnels à l'intérieur des entreprises d'architecture.
- Promouvoir une véritable formation professionnelle en mettant en place des priorités métier, et nous avons rapidement pris la présidence de la CPNEF (Commission Nationale Paritaire pour l'Emploi et la Formation). À l'époque la gestion de cette commission était considérée comme secondaire et la présidence UNSFA se contentait de recevoir deux fois par ans la direction de l'OPCAPL qui de dix heures à midi rendait compte du nombre de stagiaires et de l'argent dépensé avant d'aller déjeuner paritairement... Notre arrivée dans cette commission a quelque peu changé les choses (définition de priorités de formation, résiliation des conventions d'exclusivité passées avec tel ou tel organisme (le GEPA) par exemple), bras de fer avec la direction de l'OPCA pour récupérer dans les fonds mutualisés une partie de l'argent des entreprises d'architecture afin de financer, l'ingénierie de formation du bac PRO TB2A, la GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences) la labellisation...



Les négociateurs mandatés par le syndicat (une centaine dans les différentes commissions paritaires Nationales ou territoriales) ont toujours privilégié une stratégie de négociation reposant sur la confiance et le respect de nos partenaires ainsi que sur une concertation sans a priori idéologique. Cela nous a permis pendant ces vingt dernières années d'être à l'origine de la plupart des accords signés dans la branche.

Souvent isolée dans le collège patronal le Syndicat de l'Architecture, parfois rejoint par l'UNSFA, peut regarder avec fierté le bilan de nos actions en matière de formation.

Les choses sont devenues plus compliquées depuis 2017 et la possibilité qui est donnée par la Loi à l'UNSFA d'un droit d'opposition...De fait, il n'y a même plus de discussion, ont est tombé dans l'opposition systématique aux propositions innovantes... Et on assiste de leur part à des tentatives pour faire passer en force des textes sans intérêt... Ces tentatives aboutissent régulièrement à un échec n'ayant pas trouvé (malgré leurs efforts) dans le collège salarié de partenaires avec qui signer.

Le dialogue social comme les règles de représentativité (dans les commissions paritaires) est géré dans la branche par le chapitre XV de la convention collective. Ce chapitre fixe la composition et le fonctionnement des différentes commissions nationales ou régionales il met également en place l'association de gestion.

Par exemple la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation (CPNEF)

La CPNEFP est une commission paritaire nationale dont les missions sont les suivantes :

- Analyser la situation économique et celle de l'emploi dans la profession
- Favoriser la formation professionnelle initiale et continue.
- Proposer les actions de formation prioritaires au plan national.

Elle est l'interlocuteur direct représentant les parties contractantes auprès de l'OPCA PL, en particulier pour les propositions de prise en charge financière des actions de formation. Elle est également l'organisme compétent représentant les parties contractantes auprès de tous les autres partenaires publics ou privés, en matière de formation et d'emploi.

La commission paritaire nationale pour l'emploi est composée de membres titulaires mandatés par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives sur le plan national :

Collège employeurs, 10 représentants maximum à répartir entre les organisations syndicales d'employeurs.
 Collèges salariés, 10 représentants maximum à raison de 2 représentants pour chaque organisation syndicale de salariés.

Chaque représentant employeur ou salarié doit pouvoir justifier de la validité de son mandat lors de ces réunions. La Commission se réunira en assemblée plénière autant de fois qu'elle le jugera nécessaire en fonction des besoins et au minimum quatre fois par an. Elle peut également se diviser en groupe de travail. Elle élit en son sein une Présidence composée d'un président et d'un vice-président.

La commission est souveraine et autonome, et a toute latitude pour gérer ses actions. Elle n'est ni sous la dépendance d'une autre commission ni sous celle de l'association de gestion, l'APGP.

L'APGP devenue APGBA est dans la convention collective définie comme suit : Une Association Paritaire de gestion des fonds collectés sera mise en place dans l'année suivant l'extension de la Convention Collective par les organisations syndicales représentatives d'employeurs et de salariés signataires ou adhérentes. Cette association établira ses statuts et son règlement intérieur. Elle est chargée dès sa constitution de fixer : les règles de financement des activités, le budget prévisionnel, l'enveloppe mise à disposition des partenaires sociaux pour mener, indivi-

duellement le cas échéant, les actions définies paritairement.

Elle est chargée annuellement :

- De vérifier la conformité de l'utilisation des fonds aux règles définies pour le financement des activités, de tenir une comptabilité et d'établir un budget en début d'année et un bilan en fin d'année.
- De proposer à la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective, des schémas de répartition des fonds en vue d'arbitrer entre les demandes des différentes commissions.

Un règlement intérieur, définira les modalités de prise en compte des différentes dépenses liées à l'application du présent chapitre et fixera les modalités de gestion des fonds collectés. Les parties contractantes conviennent que les dispositions du présent chapitre y compris le taux de cotisation, pourront être modifiés en fonction de l'examen des statistiques portant sur l'utilisation des fonds.

L'association est donc par la volonté des signataires de la convention collective clairement mise sous la tutelle politique de la Commission nationale en charge de la négociation collective auprès de laquelle elle n'a qu'un pouvoir de proposition.

Pourtant depuis un certain nombre d'année (2015) on assiste à une volonté de l'association de prendre le pouvoir sur les commissions paritaires, volonté de contrôle des mandats des négociateurs contrôle des comptes rendus des commissions, intervention sur l'ordre du jour des commissions, imposition de méthode de gestion des réunions... Ce mouvement s'inscrit dans le mouvement général de notre société avec la volonté de pouvoir des techno structures au nom du pragmatisme et d'une objectivité supposée du modèle entrepreneurial. C'est par exemple l'émergence du concept de start-up Nation dont on mesure tous les jours l'efficacité dans la gestion matérielle de la crise du covid 19 notamment au plan des approvisionnements en tests en masques ou en gel hydroalcooligue



III - LA NEGOCIATION

Passer du double monologue au dialogue...

Le dialogue social a un rôle premier en matière de constitution du lien social, substituant, dans la négociation, le dialogue à l'affrontement comme mode de règlement ou de prévenance des conflits entre des intérêts catégoriels divergents. Pour nous il s'agit d'envisager notre participation à cette procédure comme une stratégie à long terme pour maintenir et développer globalement les valeurs dont notre métier est porteur. C'est pourquoi nous pensons, qu'en regard de ce qui est en jeu, il est vain de s'attacher à défendre des intérêts mercantiles ou de s'épuiser dans la défense passéiste d'avantages acquits dérisoires. Il faut au contraire tenter construire une relation durable permettant d'agir sur l'ensemble des paramètres constitutifs de la branche professionnelle, et ainsi d'avoir la possibilité de développer sur le long terme, des politiques en matière : de formation, de gestion prospective des qualifications et des emplois, de protection sociale, de rémunération... Pour cela il faut négocier.

La négociation est la recherche d'un accord, centrée sur des intérêts matériels ou des enjeux quantifiables entre deux ou plusieurs interlocuteurs (on ne négocie pas avec soi-même, on délibère), dans un temps limité. Cette recherche d'accord implique la confrontation d'intérêts apparemment incompatibles sur divers points que chaque interlocuteur va tenter de rendre compatibles par un jeu de concessions mutuelles. C'est donc une méthode pour concilier les points de vue opposés. Elle possède essentiellement deux dimensions : distributive, ou intégrative. La première dimension renvoi à un mode de négociation conflictuelle, ce que l'un gagne, l'autre le perd. C'est pourquoi nous lui préférerons la seconde qui en intégrant la problématique et la vision du litige des acteurs en opposition permet de résoudre ensemble le conflit sans gagner

(ou sans perdre) le maximum.

Pour autant, la négociation paritaire ne se réduit pas au seul champ de l'activité productive mais touche tous les domaines de l'activité humaine dans le cadre de l'organisation du travail des entreprises d'architecture.

Toutefois dans toute négociation, l'écueil à éviter est de prendre le risque de tomber dans l'ornière de la double contrainte ou "l'obligation" de l'une des parties contient "l'interdiction" de l'autre ce qui rend à priori la situation insoluble et laisse les deux parties dans la situation inconfortable d'Ismène (fille d'Œdipe) « je cède à la force, je n'ai rien à gagner à me rebeller »

La négociation se réfère également à deux types d'obligations que sont l'obligation expresse de négocier (complémentaire santé, valeur de point, ou égalité professionnelle...), et l'obligation implicite de négocier (accord formation, labellisation, fond social).

La première relève du cadre structuré de la négociation collective; la seconde débouche sur une culture de la discussion, de l'échange d'informations et de la gestion de l'intelligence collective... La structure émergente de cette gestion doit être utile à la collectivité de la branche, chacun devant trouver un bénéfice à collaborer et la performance de tous sera meilleure que l'addition arithmétique des performances individuelles, en gros il est préférable de jouer collectif si l'on veut gagner le grand schlem...

La gestion de l'intelligence collective, qui renvoie au cadre de la Direction Par Objectifs, désigne un idéal d'organisation à atteindre, c'est en soi un projet qui vaut la peine d'être porté par notre syndicat.

Les étapes d'une négociation

Toute négociation conçue selon une logique systémique et où l'on passe d'une logique d'adversité à une logique

de partenariat comporte généralement quatre étapes.

- 1 Cadrer la situation de négociation
- 2 Explorer et recueillir les informations sur les objectifs spécifiques et les enjeux
- 3 Prendre position, négocier
- 4 Conclure

La négociation peut aboutir à un échec ou à un accord. Dans ce dernier cas, une négociation qui se déroule en mode coopératif conduit généralement à un accord dans lequel les deux parties s'estiment gagnantes (accord gagnant-gagnant). En revanche, si la négociation se déroule en mode compétitif ou distributif, l'accord risque d'être gagnant-perdant et instable, voire perdant- perdant Autrement dit, la qualité d'un accord dépend autant, voire plus, de ses conséquences à terme sur les relations des protagonistes que des gains obtenus.

Nous avons donc au syndicat fait le pari d'un pacte du dialogue social en pensant que pour cela il faut passer de l'obsession de la réussite individuelle à l'absolue nécessité de la coopération. Il s'agissait d'un véritable renversement culturel à opérer, celui de faire le pari de la confiance et donc le pari de l'intelligence. Nous pensons que pour gagner ce pari

- Il faut avoir des objectifs partagés avec nos partenaires
- Il faut mettre en place une stratégie
 Il faut instaurer un climat de confiance
- Il faut surtout dépasser le syndicalisme de posture

L'innovation est créatrice de valeur dans tous les domaines et le dialogue social ne saurait faire figure d'exception. Faire preuve d'innovation en matière de dialogue social, c'est développer des périmètres, des formes et des contenus de dialogue social atypiques. Dans un environnement qui privilégie

8

le consensus, empêchant par là même tout changement, il faut réintroduire la contradiction, la critique, la tension qui est au cœur même de l'action.

Travailler ensemble, c'est d'abord et essentiellement produire du conflit, du désaccord... et donc se confronter et négocier. Refuser cela, c'est ni plus ni moins refuser de travailler ensemble.

La confrontation n'est pas un but mais un moyen de négociation, Mais sans avoir la confiance de nos partenaires la confrontation devient conflit.

Négocier c'est construire ensemble, les parties doivent avoir la volonté de s'enrichir du point de vue de l'autre et avoir la conviction qu'elles ont les capacités d'aboutir à un accord.

Cela doit s'appuyer sur une négociation raisonnée, qui finalement maximalise les gains des parties et qui repose sur trois principes :

- La confiance en l'autre, d'où l'importance de l'éthique et des bonnes relations ;
- La volonté affichée de partager l'information détenue ;
- La volonté affichée de poser des questions concrètes et de répondre à celles de l'autre partie.

Pour cela il faut que les négociateurs abordent le problème objectivement en le déconnectant de la dimension affective et passionnelle ; qu'ils se concentrent sur l'examen, l'analyse et la reconnaissance des intérêts en jeu, et non sur les positions préétablies ; qu'ils évitent les jugements prématurés ; qu'ils séparent les solutions préconisées par les uns et les autres de l'évaluation des solutions possibles. Cela pose la question du mandat des négociateurs. Au syndicat de l'Architecture nos mandatés ont donc toute latitude pour négocier et signer un accord, nos instances étant tenues réqulièrement au courant des sujets et du contenu des négociations en cours, ce qui est essentiel pour instaurer un climat de confiance et de loyauté dans la négociation.

> Jean-François CHENAIS, Délégué aux Affaires Sociales

Petite chronique urbaine en temps de Covid



Crédit photo © Juliette Chenais de Busscher.



Monsieur le Maire,

Par la présente, je me permets de revenir vers vous avec l'ensemble des cinq propriétaires directement concernés et acteurs de notre projet, aujourd'hui à l'arrêt, de végétalisation d'une partie de la petite place du Simple, dans notre quartier d'habitation près des anciens remparts, dans le secteur sauvegardé de notre ville. Comme je l'ai expliqué lors de nombreux échanges avec la mairie, nous comprenons que les élections, le report du second tour et la crise sanitaire aient rendu difficile toute avancée dans la réalisation de votre propre projet d'aménagement de cette place esquissé il y a de nombreux mois par vos services et toujours en attente.

Donc, pendant la période de confinement, nous avons pris la liberté de végétaliser nous même quelques mètres carrés, en disposant deux gros pots de roseaux devant nos fenêtres. non sans en informer le Service des espaces publics et du cadre de vie, et votre secrétariat, qui ont compris notre démarche, laquelle permettait simplement -en confinement- de bénéficier d'un minimum de distance entre les véhicules stationnés à quelques centimètres de nos fenêtres de salle de séjour, devant nos maisons sans jardins. Vous connaissez le dossier depuis mon mail détaillé daté du 3 mai qui expose les faits et des photos.

Nous souhaitons poursuivre notre projet, avec la disposition en pieds des façades des numéros 4, 8, 10, 12 et 12 bis de 6 à 7 pots en plastique de couleur comme il en existe des dizaines sur la place du marché, un peu de terre, des plantes faciles à faire pousser, peu vandalisables, peu exigeantes comme des lauriers et des bambous et une affiche de la mairie, pour informer les riverains de notre démarche.

Nous sommes prêts à financer le projet et à l'entretenir nous même bien entendu. Ce confinement nous a d'ailleurs permis de nous rencontrer et de nous solidariser entre riverains, et nous en sommes très heureux. Mais, pour la seconde fois, nous avons reçu la visite de la police municipale samedi dernier pour nous demander de retirer ces pots qui empiètent sur des places de parking. Visite étonnante et désagréable, puisque vos services sont au courant du dossier, mais probablement liée à une délation de voisins moins proches, et plus concernés par le stationnement comme suggéré par les agents, que par le cadre de vie.

Monsieur le Maire, cette demande modeste permettrait, si elle est acceptée, à des riverains propriétaires de profiter d'un petit espace public de convivialité et de détente pour tous, en extérieur, et en toute sécurité pour les enfants puisque les alentours ne sont sécurisés ni par la vitesse des voitures qui coupent la placette, ni par la taille des trottoirs dans et après une période de confinement très éprouvante. La demande ne nous semble pas extravagante mais juste, et correspondre à une aspiration largement partagée de reconfiguration de notre ville où le toutvoiture l'emporte encore largement, en dehors de l'hyper-centre rendu magnifiguement piéton depuis quelques années. Et il est vrai qu' en ce moment, nous réfléchissons beaucoup plus à la politique de la ville envers ses quartiers d'habitation populaires et à l'usage des espaces publics de proximité au moment même ou nous ne pouvons pas profiter des grands espaces de places et jardins aménagés pour tous dans la cité, mais fermés depuis le mois

Pour la gêne occasionnée au stationnement, les places qui seraient neutralisées par notre aménagement, 4 au total, sont actuellement mal marquées au sol, et abimées par les racines d'un arbre qui ont fini par « exploser » le bitume. Elles sont en quelque sorte et par l'usage « les nôtres » puisque situées devant chez nous, si toutefois nous rentrons tôt dans l'après-midi avant le « rush » du soir car après elles seront prises. En réalité, pour nos voitures, nous louons des garages et / ou nous

nous déplaçons à vélo quoique notre ville possède si peu de pistes cyclables sécurisées, mais en ce moment les rues sont calmes. Ces places sont occupées de manière anarchique, 5 à 6 voitures au lieu de 4 arrivent à bloquer l'accès à nos portes d'entrée. De plus, elles sont souvent utilisées par des habitants non-riverains, parfois pour une semaine complète (avant de repartir le week-end bourrées d'étudiants), et vous savez aussi que ces ventouses évitent simplement les stationnements plus chers de l'hyper centre. Ceci dit, en confinement, le problème est vraiment celui de la quantité et de l'immobilité de toutes les voitures en permanence devant les maisons.

Si notre scénario est accepté, 18 places seraient maintenues, nous avons vu cette question avec vos services, leur propre plan d'aménagement en prévoit moins.

Vous comprendrez donc le sentiment d'injustice pour nous, riverains propriétaires, d'être ainsi privés d'un espace minimal de convivialité, vital, lorsque nous-mêmes avons pris nos dispositions pour désencombrer la place de nos propres véhicules.

Encore une fois, monsieur le Maire, nous avons bien conscience de la difficulté de ce partage des espaces publics entre riverains piétons cycles et véhicules, mais les aménagements sans voiture de l'hyper centre ne sont ils pas à questionner au regard de ces nouvelles difficultés des quartiers en périphérie engorgés par le stationnement, et à rapprocher du plan de déplacement du réseau de transport en commun et du réseau des pistes cyclables ?

Un détail encore, plusieurs places de parking, Place du Simple, sont bloquées depuis plus d'un an par des blocs de bétons laissés après la rénovation du réseau d'eaux usées. Alors, l'argument d'une difficulté à supprimer 4 places pour augmenter la convivialité devient face à l'oubli des blocs de bétons difficilement tenable. Nous en avons aussi parlé aux services techniques.

10





Crédit photo © Juliette Chenais de Busscher.

Un nouveau sentiment d'injustice encore, quand la police municipale menace à deux reprises de verbaliser nos pots sur les stationnements depuis le confinement, alors que l'espace public et même la voirie sont sauvagement recouverts de déchets. La crise sanitaire a montré combien l'espace des bennes à déchets sur la place s'avère, en confinement avec moins de ramassage, et trop petit, et très mal situé.

Monsieur le Maire, nous sommes prêts à discuter avec vous et avec vos services des modalités de la mise en œuvre et du financement de notre modeste demande, d'aménagement provisoire. Nous riverains assujettis à des taxes locales conséquentes, nous riverains responsables assumant et adaptant pleinement nos choix de déplacements, nous riverains systématiquement conformes aux demandes exigeantes des Bâtiments de France pour nos travaux de rénovation, nous vous demandons d'entendre notre modeste demande qui vise simplement à mieux partager l'espace public et faire vivre une démocratie de proximité sensible aux « remontées du terrain » et un peu plus réactive.

Nous espérons Monsieur le Maire avoir à vos yeux la légitimité des actions participatives tellement plébiscitées dans les programmes électoraux.

La période du printemps est idéale pour mettre en œuvre rapidement cette modeste mesure transitoire. Nombre d'étudiants sont partis, le placement des pots sera facile, les fameuses places entre l'arbre du coin et la façade, vers le pose vélos, étant souvent vides. Les plantations pousseront vites. Cette période marquante, faite de fortes contraintes, de respect du confinement et de renforcement des liens au sein du voisinage, « mérite » bien d'être accompagnée par un geste de notre collectivité, qui par ailleurs s'inscrirait dans une dynamique de meilleur partage. Sans votre aide rapide, et son officialisation, ce sont les interventions de la police municipale, la dénonciation de cet usage de nos pieds de façades par quelques voisins ou des conflits interpersonnels qui prendront le dessus. Tout ce dont nous n'avons pas besoin

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Les cinq riverains de la place du Simple N... le 11 Mai 2020

> Propos recueillis par Bénédicte MEYNIEL et modifiés par discrétion

AgenceTXKL

PORRAI



est une agence d'architecture et d'urbanisme basée à Paris, France, qui explore l'interstice Nord-Sud. Nous voyons cet interstice comme un territoire où les modèles de références sont renversés. Du Nord au Sud, l'agence porte une stratégie commune : comprendre les rapports complexes de décision et de pouvoir qui s'exercent sur les territoires, ainsi que les dynamiques qui lient leurs acteur.ice.s, afin de formuler des propositions tactiques adaptées.

Avec des travaux portant sur la valorisation des villes moyennes postindustrielles, la dualité profane/sacré et la place du logement dans un contexte mondialisé, TXKL explore les dynamiques Nord-Sud.

L'agence livrera prochainement un projet témoin de cette démarche, s'agissant d'un nouveau centre culturel et commercial à Taungdwingyi en Birmanie. Conçu avec l'architecte François Le Pivain et les architectes locaux Statement Architecture et Design, le bâtiment s'inscrit dans une volonté des habitants de soutenir la création d'équipements publics pour des régions marquées par l'autarcie.

TXKL a également été invitée à intervenir à l'IKA Akademie der Bildenden Künste à Vienne, l'Akademie der Künste à Berlin, à la Cité de l'architecture & du patrimoine à Paris, à l'Ethiopian Institute of Architecture, Building Construction & City Development à Addis Ababa, au Département d'Architecture de l'Université d'Alger et au 10e Forum Urbain Mondial à Abu Dhabi. Son projet If Algae Mattered, proposant une relecture des frontières méditerranéennes, a été exposé lors de la 4^e Biennale de Design d'Istanbul en 2018.

Les Associé.e.s enseignent en France à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais et à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, ainsi qu'à l'étranger à l'Université Polytechnique Mohammed VI à Benguérir (Maroc) et à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse).

L'agence a remporté en 2014 le Prix Next Generation de la fondation LafargeHolcim. a été lauréate en 2017 du concours Europan 14 sur le site de Guebwiller (France) et a été sélectionnée en 2019 par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme comme Expert pour la préparation du Sommet Afrique-France.

En 2020, l'agence a été lauréate de la dernière édition du Prix Europe 40under40. Décerné par The European Centre for Architecture et The Chicago Athenaeum, il récompense les professionnels européens de moins de 40 ans.

TXKL Architectes / Urbanistes www.txkl.fr 45 Bd de la Chapelle. 75010 Paris, France T+33 6 19 03 44 04 @ contact@txkl.fr

L'équipe de TXKL est composée de

Meriem Chabani (Algérie, France), Etienne Chobaux (France), John Edom (Angleterre), Maya Nemeta (France), Matthew Won Piker (Corée du Sud. États-Unis d'Amérique).

- 1 Maquette du Centre culturel à Taungdwingyi
- © TXKL, François Le Pivain, Statement Architecture.
- 2 Chantier du Centre culturel à Taungdwingyi
- © TXKL, François Le Pivain, Statement Architecture
- 3 Chantier du Centre culturel à Taungdwingyi © TXKL, François Le Pivain, Statement Architecture.







12

Perméabilité et fraicheur urbaine

VILLES NATURE



Illustrations : Luc SCHUITEN, Cité végétale

Quelles sont les bases d'un écosystème urbain résilient ?

Parmi les évolutions récentes dans l'appréhension du milieu urbain et de son aménagement, les notions de trames vertes et bleues sont désormais intégrées. Elles figurent désormais dans la plupart des objectifs décrits dans les documents de planifications.

C'est au milieu des années 1990 qu'écologues et paysagistes parviennent à mettre en débat les enjeux de continuité des corridors végétaux et des bassins versants. La biodiversité doit en effet pouvoir correctement se déplacer sur un territoire et l'eau pluviale doit irriguer les milieux sans occasionner d'érosion des terres arables.

D'abord mis en réflexion puis en application à de grandes échelles territoriales, les objectifs de trames vertes et bleues (TVB) ont ensuite été appliqués aux milieux urbains au cours des années 2010. Là encore, l'objectif était de permettre aux espèces vivant en ville de disposer de milieux assez riches pour vivre et se déplacer. Concernant la gestion de l'eau pluviale en ville, l'objectif est désormais de pouvoir l'infiltrer dès que cela est possible afin d'éviter la saturation de réseaux désormais sous-

calibrés, lors d'épisodes climatiques régulièrement violents.

Le réchauffement climatique s'annonce comme un défi qui peut mettre à mal nos modèles urbains.

Lors des épisodes de canicule, les villes ont des difficultés à se rafraîchir. La nature et la couleur sombre des matériaux employés, couplées aux configurations de certains aménagements urbains amènent à la formation d'îlots de chaleur. La végétation présente en ville s'avère être le climatiseur le plus efficace et le moins cher pour améliorer le confort thermique de certains espaces publics.

En quelques années, l'îlot de fraîcheur est devenu la nouvelle coqueluche des aménageurs et des élus. Son principe et son fonctionnement n'est rien d'autre qu'un bosquet où l'on peut s'abriter de la chaleur (la fraîcheur provenant de l'ombre et de l'évapotranspiration des végétaux).

Un véritable « back to basics » qui peut prêter à sourire tant les villes sont depuis quelques décennies sujettes à une surenchère de technicités. La trame verte, telle qu'elle avait été appréhendée et initiée pour la biodiversité est désormais perçue comme une zone de refuge dont les citadins peuvent eux aussi bénéficier. La mise en œuvre de

cette trame verte urbaine à vocations multiples s'annonce être le point le plus délicat. Comment trouver la place en ville dans des tissus constitués pour y planter un réseau de végétation assez dense et stratifiée qui puisse rafraîchir efficacement les rues et les places ?

L'aspect technique le plus important est de constituer un milieu favorable au bon développement des arbres de cette trame ou de ces îlots de fraîcheur en s'assurant qu'ils soient enracinés en pleine-terre.

Le sous-sol des villes regorge de réseaux et de constructions souterraines ou sur dalles. La connaissance même de l'emplacement de certains réseaux est parfois très approximative. Or, ce que l'on nomme désormais « trame brune » est cette continuité de zones où la pleine-terre peut remplir ce double objectif d'infiltrer les eaux de pluie et donc d'alimenter les arbres et végétaux de la trame verte. L'approvisionnement en eau est important puisque pour rafraîchir l'environnement, c'est bien la capacité perspiratoire des végétaux qui humidifie l'air et fait baisser la température.

La ville doit donc faire une place à ce qu'elle a souvent voulu effacer pour s'affirmer comme urbaine, en invitant la terre aux cortèges des matières indispensables à la vie. Il est intéressant de noter qu'en quelques décennies, l'appréhension des notions de TVB et de trame brune ont évolué pour venir s'imposer comme les conditions sine qua non du bon fonctionnement de la ville et du confort de ces usagers.

L'urgence climatique en est bien évidemment l'instigatrice, mais on constate que le statut même du végétal en ville a évolué rapidement d'élément ornemental issu des traditions haussmanniennes à une notion d'infrastructure vivante nécessaire. La prochaine étape de cette mise en œuvre du végétal et de la reconquête des sols urbains sera de savoir si les volontés politiques et techniques sauront les placer au centre des projets urbains ou s'ils resteront encore en marge.

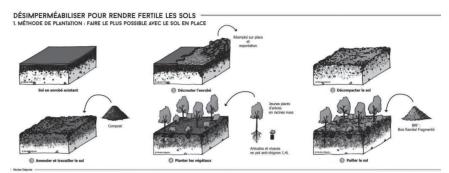


Schéma: Nicolas DELPORTE Paysagiste

La crise sanitaire et le confinement imposé à la population ont révélé la nécessité de disposer en bas de chez soi d'espaces de nature. Ceci va vraisemblablement contribuer à imposer les trames vertes, bleues et brunes comme des bases impérieuses à tout projet architectural ou urbain ; ces éléments d'ingénieries naturelles garantissant des liens souterrains et aériens entre les différents pans et bâtiments d'une ville, renforçant l'élaboration d'un réel écosystème urbain résilient.

> Dimitri BOUTLEUX. Ingénieur Paysagiste

La nécessité d'une prise de conscience collective

La crise que nous avons vécu, si ce n'est que nous vivons encore, a vu fleurir une somme d'articles, de textes, de vidéos, de propos, sur un ensemble de sujets que d'aucuns qualifient d'inédits.

Une somme de réflexions qui ne sont malheureusement pas des nouveautés : défaillance sanitaire d'une ville trop dense, manque de trames vertes, logements inadaptés, effet néfaste de la mondialisation, de la surconsommation, etc.

Ces thèmes, ces questions, ces problèmes sont au centre des débats et des travaux des architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues et philosophes depuis bien longtemps.

Qu'en est-il alors des mises en application?

Qu'en est-il des actes ? Qu'en est-il du monde d'après ?

Devons-nous attendre de vivre une autre crise sanitaire, humanitaire, sociale, écologique, climatique ou tout cela en même temps ou décidons nous enfin de tirer profit du temps de l'introspection que nous avons tous connu durant le confinement pour mettre en place celui de l'insurrection contre des pratiques ou des habitudes déjà d'un autre temps?

Avons-nous encore le temps d'attendre, si ce n'est est-il encore temps?

La réponse étant indubitablement non, pouvons-nous compter sur certaines promesses ou annonces des acteurs politiques que nous venons d'élire sur nos différents territoires ou devonsnous agir personnellement pour faire évoluer les choses ?

Prenons l'exemple du problème du réchauffement climatique : sachant que celui ou celle qui s'est simplement emparé/e de la question pour bâtir une ligne de campagne (en annonçant par exemple la plantation de quelques arbres en centre-ville pour rafraîchir des sites hautement bétonnés et minéralisés par lui/elle-même) et obtenir le plus de suffrages aux dernières élections municipales ne modifiera certainement pas radicalement son propos ni son action, et qu'il n'est plus suffisant de manière individuelle, de simplement trier ses déchets, faire du covoiturage, ou s'insurger sur les réseaux sociaux contre la déforestation tout en continuant à consommer des produits à base d'huile de palme, c'est un changement beaucoup plus large, fondamental et constructif de nos attentes et de nos modes de vie qui doit s'effectuer; une révolution plus intérieure, comme le prolongement de cette introspection que beaucoup ont réalisé ces dernières semaines.

14



Crédit photo © Juliette Chenais de Busscher.

L'urgence est là!

Elle n'est pas seulement climatique, écologique, sociale ou sanitaire. Elle est multiple, elle est tout cela en même temps. L'urgence est globale et se définit parfois ici, parfois ailleurs. Une somme de signes qu'il faudrait peutêtre essayer d'arrêter de combattre pour s'attaquer plutôt à une cause globale. Un dénominateur commun qui n'est autre que nous même, ou plutôt qui n'est autre que cette schizophrénie universelle qui nous définit en tant qu'homme.

Un malaise parfois ressenti, parfois avoué, mais rapidement étouffé par notre quotidien. Une névrose qui s'installe alors et qui nous rappelle à voix basse, ou peut-être de manière plus continue et inconsciente d'où nous venons.

Une voix qui nous interroge sur notre perpétuelle soif de conquête, de laisser trace, notre quête individuelle de pouvoir et de toujours plus (plus pour moi - plus que les autres). Ce murmure qui nous renvoie à une double appartenance, et nous pose alors la question : comment pouvons-nous, être issus de la nature, nous revendiquer et dans le même temps nous prévaloir d'elle tout en vivant à ses dépens ?

Nous faisons partie de la nature. La

nature fait partie de nous. Face à l'urgence, nous savons nous protéger, nous défendre. Face à l'urgence, nous devons la protéger, la défendre.

La ville n'est que le reflet de prises de positions politiques et de répartition de dotations sur des lignes budgétaires répondant à des demandes exprimées par tous ceux qui y vivent et qui correspondent aujourd'hui aux caractéristiques d'un paroxysme général atteint. Arrêtons alors de permettre le façonnage de cette ville dictée par nos attentes (nos caprices) en exigeant que le débat et les enjeux politiques soient recentrés sur des questions de productivité et de vivacité face à la résilience d'un milieu :

- Comment permettre l'autonomie relative d'un territoire en introduisant ou en redéfinissant son caractère productif de proximité, qu'il soit agricole ou énergétique ?
- Quel pourcentage de nature, de réensauvagement est nécessaire, et quelles trames mettre en œuvre pour lutter uniformément contre le réchauffement climatique (et pouvoir enfin parler de biodiversité) ?
- Comment transformer ou hybrider certains territoires pour réduire la dé-

pendance des métropoles à certains modes de déplacement ?

- Quelles nouvelles typologies de logements proposer pour concilier la volonté toujours grandissante d'un habitat individuel et la lutte contre l'étalement urbain ?
- Quelles sont les parcelles sur lesquelles il sera demain encore acceptable de construire et quels types de projets doivent être priorisés ?

La liste est longue.

Il s'agit ici d'encourager de nouveaux modèles de consommation, de vie et de vivre ensemble.

Il s'agit ici de travailler à la redécouverte d'une globalité, à la fabrication de nouvelles interconnexions entre un savoir, une culture, un patrimoine complexifié et une nature ancestrale transgressée. Il s'agit ici de retrouver une unicité avec le milieu; unicité qui doit être la préoccupation sans faille pour l'adaptation et l'évolution salutaire de nos villes.

Il s'agit surtout d'aller vite et de combattre le plus possible les actions que nous jugeons ne plus être en lien avec le monde dans lequel nous souhaitons vivre aujourd'hui.

Hugo FRANCK, architecte

ONCIER.

Vous reprendrez bien un peu de Z.A.N. ? (1)(4)

ZAN est-ce cette pâte noire durcie en fines plaques, au bon goût de réglisse, et ressemblant à de l'asphalte ? Non, ce sont les lettres initiales du sigle de « Zéro Artificialisation Nette des sols » qui est un dispositif gouvernemental, contre notamment l'imperméabilisation des sols.

Ce sujet vient du constat, par la communauté européenne, de la perte alarmante et exponentielle de la bio diversité. Non seulement des espèces disparaissent, mais celles qui survivent voient leur population chuter drastiquement. Car des humains détruisent la vie à tout va, et presque tous les autres les laissent faire. (2)(3)

Quel rapport entre le sol et la biodiversité ? (5)

Comme le rappelle l'astrophysicien Aurélien Barrau : « La chute de la biodiversité est due principalement à la disparition des espaces de vie. Sans espace vital les espèces meurent. Un territoire dont personne n'est propriétaire n'est pas vierge ! L'expansionnisme géographique de l'espèce humaine, fait que les autres n'ont plus de place. Personne ne se pose la question : lorsque je vais construire ma maison ou mon usine quels sont les occupants que je vais détruire ? On a l'acte de propriété c'est le principal. »

Ainsi les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (E.N.A.F.) seront-ils prioritairement protégés pour approcher l'objectif ZAN.

En France (4)(7)

- La France, avec une moyenne de 47 km² artificialisés pour 100 000 habitants, est en tête des états membres de l'Union européenne : Allemagne 41, Royaume-Uni 30, Pays-Bas 29, etc.
- L'habitat y occupe 42 % de la surface, les réseaux routiers 28 %, les services et les loisirs 16 %.

- Depuis 1981, la population française a augmenté de 19 %, alors que sur la même période les surfaces artificialisées ont augmenté de 70 % ! Elles sont passées de 3 millions d'hectares à 5 1 millions.
- En 2015 les maisons individuelles neuves, 46 millions de mètres carrés de surface de plancher soit 4 600 hectares ont entraîné l'artificialisation de 20 000 hectares de parcelles cadastrales. En 2015 en France 2,8 millions de logements sont vacants, soit 8 % du parc de logements. Cette part n'a cessé de progresser depuis la fin des années 1990. Sans compter les résidences secondaires peu occupées qui représentent maintenant 10 % des logements.

Mais « re-naturer » ça coûte (6)(4)

- Déconstruction 65 €/m², dont 35 €/m² de coûts de démolition et 30 €/m² de traitement des déchets
- Dépollution 2 € à 65 €/m² pour les processus de phytoremédiation
- Désimperméabilisation 60 € à 270 €/m²
- Construction de technosols 33 € à 55 €/m² (3,4 tonnes d'anthroposol pour construire un mètre carré)

FAUT-IL ENCORE CONSTRUIRE ???

La friche est le déchet de l'urbanisme, comme le gravât l'est à la construction. L'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) rappelle qu'il n'achète que des « terrains d'occasion ». Contentons-nous alors d'essayer de suivre et de prolonger cette pratique vertueuse!

Pierre PETROPAVLOVSKY, architecte



- (1) https://o-immobilierdurable.fr/objectifzero-artificialisation-nette-a-quoi-faut-ilsattendre/
- OID https://www.youtube.com/channel/ UC36MYaA9JgPvdSG6XJccZ4A/videos

Vincent Mignerot https://www.youtube.com/ watch?v=pfoN-FD8Xno

Observatoire https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/

- (2) https://ipbes.net/global-assessment
- (3) https://www.lecese.fr/travaux-publies/ le-role-de-lunion-europeenne-dans-lalutte-contre-la-deforestation-importee
- (4) https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-dp-artificialisation-juillet-2019_0.pdf https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-ze-ro-artificialisation-nette-leviers-protegersols
- (5) Aurélien Barrau https://www.youtube.com/watch?v=XO4q9oVrWWw
- (6) https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/cout_global/cout_global.pdf
- (7) https://www.insee.fr/fr/statistiques/357 2689#titre-bloc-12

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif)

JOURNAL du SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE N° 31 - juillet 2020

La permanence de conseil du Syndicat

Depuis 2011,

Bulletin

9

cotisation

0

d'adhésion

à remplir et à adresser au Syndicat de l'Architecture

: 24-26

rue

des

Prairies 75020 Paris

Date et lieu de naissance :

le Syndicat de l'Architecture met à la disposition de ses adhérents une permanence de conseil assurée par :

Sophie Szpirglas*, Méthodus.

La permanence a depuis sa création, produit près de 200 heures de conseil, et reçu et suivi plusieurs dizaines d'architectes.

Il s'agit de conseiller de manière personnalisée les adhérents sur des thèmes tels que :

- statut juridique de l'entreprise,
- statut social du dirigeant,
- stratégies de développement,
- gestion financière,
- gestion des ressources humaines,
- gestion des partenariats (co-traitance, sous-traitance), contrats et contentieux,
- organisation de la production.

Et d'aider les jeunes créateurs d'entreprise à optimiser le fonctionnement de l'agence dès le démarrage.

Depuis 2016, le Syndicat, en partenariat avec **Echelle 1**, propose la permanence de conseil aux jeunes entreprises ayant intégré ce dispositif d'aide à la création et au développement. Plusieurs ont, par la suite, adhéré au Syndicat.

Les demandes de rendez-vous sont à adresser par mail au Syndicat.

*Sophie Szpirglas dirige depuis 1996 la société Méthodus, conseil auprès des entreprises de maîtrise d'œuvre. Enseignante dans plusieurs écoles d'architecture, et formatrice pour le Pôle EVA et le CFAA (centres de formation continue des architectes, devenu MAJ depuis peu).

■ Venez nous rejoindre

Adhérez au Syndicat de l'Architecture, et bénéficiez de ses services et de son réseau.

Tout savoir sur www.syndicatdelarchitecture.com